

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 17 DECEMBRE 2020 A 19H00

Présents à la séance : 26

L'An Deux Mil Vingt, le **17 DECEMBRE A 19H00**

Extrait affiché le :
18 décembre 2020

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

7ème séance 2020

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoints, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, Mme ELI Emilie, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. TARDIEU François

M. BURGER Emmanuel

Absente excusée ayant donné pouvoir :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à M. le Maire.

Secrétaire de séance : M. PIERRAT-LABOLLE Julien.

Objet : Acquisition de la parcelle
A n° 837 Rue du Charmois.

N°94/2020

Monsieur Philippe SALERIO, Adjoint délégué, explique à l'assemblée délibérante l'intérêt pour la commune d'acquérir la parcelle cadastrée en section A n° 837 mitoyenne de la station de traitement de l'eau potable du « Bondieu » qui doit être réhabilitée. Cette parcelle partiellement boisée sise lieu-dit « Les Grandes Hières » d'une contenance de 23 ares et 5 centiares est proposée à la vente par les consorts LAVEUVE au prix de 13 000 € (valeur conforme à l'avis du Domaine n°2020-88-372-V-409) hors frais de notaire à charge de la Commune.

Ces explications apportées,

Et après en avoir délibéré,

C'est unanimement que le Conseil Municipal présent et représenté :

- **Décide** de l'achat de la parcelle cadastrée en section A n° 837 aux consorts LAVEUVE au prix de 13 000 € + les frais de notaire à charge de la Commune ;
- **Décide** de l'inscription des crédits d'investissement correspondants au budget général 2021 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat ainsi que tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,